

Capital

CHRISTINE TURLIER & PARTNERS

UNE VISION GLOBALE SUR TOUS LES ASPECTS
DU DROIT PATRIMONIAL

Le cabinet d'avocats Christine Turlier & Partners est spécialisé en droit patrimonial. Maître Christine Turlier, avocate aux Barreaux de Paris et de Bruxelles, notaire diplômée, met en avant une approche innovante en termes de gestion du patrimoine et a développé une expertise en matière de fiducie.



Qu'est-ce que la Fiducie ?

La fiducie est un contrat par lequel une personne appelée le constituant, transfère tout ou partie de ses biens à un professionnel, nommée le fiduciaire, à charge pour celui-ci d'agir au profit d'un ou de plusieurs bénéficiaires.

Présentez-nous le cabinet

Christine Turlier & Partners ?

Christine Turlier : Le cabinet Christine Turlier & Partners est dédié au droit patrimonial et traite des aspects civils, fiscaux et corporate y afferant, aussi bien dans le domaine privé que professionnel. Nos clients sont majoritairement des dirigeants ou des personnes fortunées confrontés à des problématiques complexes : à titre non exhaustif, la cession d'une entreprise ou d'œuvres d'art, la dévolution de la gouvernance, une succession... Par ailleurs, j'ai développé une expertise en matière de fiducie et ai créé un family office patrimonial au sein du cabinet.

Christine Turlier possède un double cursus de notaire et d'avocat. Mais c'est très tôt, qu'elle se dirige vers l'ingénierie patrimoniale. Après avoir été avocate et associée au sein du cabinet Fidal durant dix ans, elle a créé son propre cabinet Christine Turlier & Partners en janvier 2018. Avec plusieurs associés, elle y développe une expertise globale en matière de droit du patrimoine. Elle est, notamment, experte en fiducie tout en mettant en avant des valeurs techniques et humaines. En parallèle, elle enseigne la gestion du patrimoine, l'expertise de l'art à l'université Paris IX Dauphine et à l'université Paris II Panthéon-Assas où elle est également doctorante.

Que proposez-vous en matière de fiducie ?

Christine Turlier : J'ai réussi à cristalliser les limites de la fiducie de façon à pouvoir les intégrer et les contourner. En matière d'ingénierie patrimoniale, la fiducie est un outil de structuration qu'il faut savoir combiner à d'autres mécanismes. Elle permet de garantir le paiement d'une dette ou d'accompagner dans la gestion des actifs : immeubles, droits sociaux, actifs sociétaires, numéraire, ou œuvres d'art. J'interviens en amont de l'opération pour son ingénierie et sa structuration. Je rédige le contrat et peux également être tiers protecteur afin de veiller à sa bonne exécution.

Pourquoi la fiducie est-elle encore méconnue et peu appliquée en France ?

Christine Turlier : La fiducie est encore peu appliquée car son fonctionnement est différent du trust anglo-saxon. Mais appréhender ses limites permet de savoir la préconiser à bon escient.

Quels sont les besoins de vos clients et comment y répondez-vous ?

Christine Turlier : De manière très large par un accompagnement personnalisé. Cela dépend de la problématique. Les clients peuvent venir, par exemple, dans le cadre d'une cession d'entreprise en vue d'une optimisation fiscale et civile et de sa réalisation proprement dite. J'interviens également en termes de post-cession pour accompagner les cédants dans la gestion des actifs financiers. Les clients peuvent aussi me solliciter en vue d'une transmission à titre

civils et corporate avant d'intégrer les données fiscales. Cette étude approfondie, au cas par cas, me permet d'être à la fois technique et efficace.

Quelles sont les compétences pour faire ce métier ?

Christine Turlier : Il faut être perfectionniste, avoir le mot juste et rester humble. Ce métier requiert une vivacité intellectuelle. Il nous faut également intégrer les concepts pour les vulgariser et être en mesure de les expliciter au client afin qu'il puisse les assimiler sans difficulté. Je procède pareillement pour mon enseignement.

Dans ce métier très technique, vous y intégrez des valeurs humaines.

Christine Turlier : Oui, tout à fait. J'ai toujours intégré comme un devoir le fait de prendre soin des autres et d'aider ceux qui sont en souffrance, évidemment

« J'ai créé et mis en place, au sein de mon cabinet, un Family office patrimonial qui permet d'établir un véritable lien avec le client dans le temps »

gratuit ou pour des sujets de dévolution de capital et de gouvernance. J'initie très souvent mes réflexions par la réalisation d'un audit patrimonial. Et mon family office patrimonial permet de garantir une pérennité de nos préconisations et un suivi de notre accompagnement dans le temps.

Quelle est votre méthode pour trouver la solution la plus adaptée ?

Christine Turlier : Je réfléchis en arborescence, avec une vision globale à 360 degrés. Je traite d'abord les aspects

à mon niveau et en gardant cette humilité. Depuis la création de mon cabinet, je fais du mécénat de compétences. Ainsi, en 2021, j'ai levé des fonds pour un institut à Levallois-Perret qui offre des soins de médecines intégratives à des malades atteints de cancers. J'ai également mené des actions pour les enfants hospitalisés à l'hôpital Necker. C'est inhérent à ma façon d'être. En 2022, je m'orienterai vers une autre cause pour laquelle je réfléchis déjà.



INFOS :
222, boulevard Saint Germain,
75007 PARIS
Tél. : 01-42-60-04-31
www.christineturlier.com